ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel

Question écrite n° 3696

Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'interieur et de l'amenagement du territoire, sur le fait que les decrets d'application de la loi portant statut de la fonction publique territoriale relatifs au statut des policiers municipaux et ruraux ne sont toujours pas publies apres plus de dix ans. Il est urgent que ces decrets soient publies, etant donne qu'ils sont prets, qu'ils ont fait l'objet d'avis tres favorables et que leur entree en vigueur ne constituera pas un obstacle a la definition des missions respectives des polices qu'il tente d'instaurer dans la concertation. Devant le nombre croissant de policiers municipaux et ruraux, l'absence de ces textes se fait de plus en plus cruellement sentir. Il lui demande donc de bien vouloir faire paraitre ces decrets au plus tot.

Texte de la réponse

Conscient de la place et du role des polices municipales, le Premier ministre a place M. Patrick Balkany en mission aupres du ministre d'Etat, ministre de l'interieur et de l'amenagement du territoire. Ce parlementaire remettra ses conclusions des l'automne 1993, ce qui permettra de ne pas differer davantage l'adoption de dispositions a caractere statutaire.

Données clés

Auteur : M. Daubresse Marc-Philippe
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3696
Rubrique : Fonction publique territoriale
Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire
Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1974
Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3344